

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Loi PACTE : FO demande le retrait de l'article 51 et la suspension de la privatisation de la FDJ

Force Ouvrière saisit, une fois de plus, les députés et sénateurs des risques de la Loi Pacte pour les casinos et leurs salariés.

En l'état actuel, la seule préoccupation semble être la privatisation de la FDJ, quitte à bouleverser les équilibres entre les différentes filières des jeux d'argent dont les casinos. Il existe donc un risque avéré pour ces entreprises et leurs salariés.

D'ailleurs, des arguments fallacieux ont été déployés afin de laisser croire que les casinos étaient des lieux de blanchiment, ce qui est totalement faux. Nos entreprises sont les seules à pouvoir démontrer de leur efficacité et de leur transparence en matière de contrôle et de lutte contre le trouble à l'ordre public.

Cet article 51, rédigé à la hâte, n'apporte aucune précision et est une coquille vide. Il est simplement destiné à laisser la main aux services de Bercy sur ce dossier, leur permettant un contrôle maximisé et exclusif. De plus, le recours aux ordonnances ne fait que conforter cette suspicion. Aucun blanc-seing ne saurait être donné en République sur des thématiques aussi sensibles. Le débat public doit rester la norme.

Notre courrier joint vous explique la désinformation qui a vu le jour sur ce dossier et dénonce certaines pratiques avérées et incontestables. Il est grand temps que la vérité soit révélée et que chacun en prenne la pleine mesure. Aujourd'hui, certaines situations sont passées sous silence, comme le jeu des mineurs. Il faut que ce scandale cesse.

*"Une chose n'est pas juste parce qu'elle est loi ; mais elle doit être loi parce qu'elle est juste."*  
Montesquieu

Les casinos et leurs salariés ne seront pas sacrifiés sur l'autel d'une juteuse privatisation. Force Ouvrière demande donc

- le retrait immédiat de l'article 51,
- la mise en œuvre d'un débat national sur le sujet,
- ou la réaffirmation, dans l'article 51, du monopole d'exploitation des machines à sous par les seuls casinotiers, indifféremment des canaux de commercialisation.

Paris, le 6 mars 2019

#### Contacts

Jean-Christophe TIRAT, Secrétaire fédéral au titre de la Section Casinos et Cercles de Jeux - 06 60 97 73 97  
Claude FRANÇOIS, Secrétaire de la Section fédérale Casinos et Cercles de Jeux